



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du mercredi 28 mai 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, 0.8, 0.9, 0.10, 0.11, 0.12, 0.13, 0.14, I.1.1, I.1.2, 8.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 19h50.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 0.11), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Emilie BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.10), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.6), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, M. Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT (à partir du 0.6), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, **Brillans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD, **Chalezeule :** Mme Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO, **Fontain :** Mme Martine DONEY, **François :** M. Eric PETIT, **Genes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK (représenté par M. Jean-Luc BARBIER), **La Vèze :** Mme Catherine CUNET **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Patrick CORNE (représenté par M. Bernard BECOULET), **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER, **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Mme Laurence GUIBRET** **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : M. Alain PARIS, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOU, M. Jacques GROSERRIN, Mme Danièle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT, M. Bertrand ASTRIC, M. Alain FELICE, M. Philippe COURTOT, M. Philippe GUILLAUME, M. Bernard VOUGNON, M. Yves GUYEN, Mme Orianne DELAGUE, Mme Francine MARTIN, M. Philippe BELUCHE, M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ, Mme Nicole WEINMAN, M. Daniel CUCHE, Mme Valérie BRIOT, M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Procurations de vote :

Mandants : A. PARIS, N. BODIN, P. BONNET, G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE (à partir 0.11), J. GROSERRIN, D. POISSENOT, I. SUGNY, B. VOUGNON, Y. GUYEN, O. DELAGUE, F. MARTIN, P. BELUCHE, V. BRIOT

Mandataires : M.J. BERNABEU, F. GERDIL-DJAOUAT, L. FAGAUT, F. ALLEMANN, P. GONON (à partir du 0.11), M. VIENET, P. CURIE, D. DARD, B. MADOUX, B. ANDREOSSO, E. PETIT, D. HUOT, C. BITSCHENE, G. BAULIEU

Délibération n°2014/002462

Rapport n°0.13 - Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans diverses autres structures

Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans diverses autres structures

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

La Communauté d'Agglomération est membre de diverses structures. Le Conseil de Communauté doit y désigner des représentants.

I. Modalités de désignation

L'article L.2121-21 - alinéa 4 du CGCT dispose que le Conseil « *peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

Il est proposé de faire application de cet article pour la désignation de conseillers dans les autres structures.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT.

II. Agence France Locale (AFL)

Par délibération du 13 mars 2014, le Grand Besançon a adhéré à l'Agence France Locale (AFL). Grâce à cette agence, autorisée par la loi du 26 juillet 2013 de régulation et de séparation des activités bancaires, les collectivités locales et leurs établissements de coopération intercommunale disposent désormais d'un outil de financement leur permettant de lever des fonds en se présentant directement sur les marchés financiers et de sécuriser sur le long terme le financement de leurs investissements

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- désigne Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, en sa qualité de Président, en tant que représentant titulaire de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale et Monsieur Gabriel BAULIEU, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président, en tant que représentant suppléant,
- autorise le représentant titulaire de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon ou son suppléant ainsi désignés à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein de l'Agence France Locale (conseil d'administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, conseil de surveillance, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions,
- désigne Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, en sa qualité de Président, en tant que représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon au sein du Conseil d'Orientation de l'Agence France Locale – Société Territoriale et Monsieur Gabriel BAULIEU, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président, en tant que représentant suppléant,
- autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

III. Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Autopartage Besançon

Créé en 2011 à l'initiative de la Ville de Besançon, du Grand Besançon et de l'ADEME, le projet d'autopartage Autocité vise à répondre aux besoins de mobilité des habitants en proposant une alternative à la possession d'une voiture individuelle.

Le service est mis en œuvre par la SCIC Autopartage Besançon, dont le Grand Besançon est membre fondateur, et compte 15 voitures partagées par 300 abonnés. Autocité fait partie du réseau coopératif d'entreprises d'autopartage France-Autopartage. En 2014, le service Autocité a adopté le nouveau nom du réseau national : Citiz.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Michel LOYAT pour représenter la CAGB à la SCIC Autopartage Besançon.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

IV. NEOLIA

Le groupe Immobilier Néolia comprend une Entreprise sociale pour l'habitat (ESH). Cette dernière est l'un des principaux bailleurs sociaux du Grand Besançon. En tant que bailleur social, Néolia répond aux mêmes prérogatives et activités que ses confrères de statut public.

Le groupe immobilier dans son ensemble intervient dans trois grands secteurs d'activités :

- les activités de développement dont la maîtrise d'ouvrage en aménagement, construction neuve locative et accession, la vente de terrains prêts à bâtir, de maisons individuelles, d'appartements, l'achat de patrimoine locatif et de sociétés immobilières ;
- les activités patrimoniales dont la rénovation et la valorisation du patrimoine immobilier, la location et gérance de logements qui sont les activités clientèle ;
- l'habitat solidaire, entre autre l'adaptation de logements pour personnes âgées et/ou handicapées.

Néolia est affilié à Action Logement ; à ce titre, la société bénéficie d'un partenariat privilégié avec les entreprises adhérentes au 1% Logement.

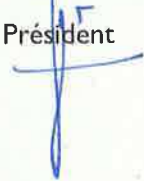
Au titre de sa compétence Habitat, le Grand Besançon désigne un représentant qui siègera au conseil d'administration

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne R. STEPOURJINE pour représenter la CAGB à NEOLIA.

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le - 6 JUIN 2014